

Déchets verts au Tritout
M. Xavier Dobler, conseiller général

Développement

"Il y a quelques semaines, le Conseil communal informait la population par voie de tout-ménage des modifications concernant le fonctionnement de la déchèterie du Tritout et ceci dès le 1^{er} janvier 2014. Je salue le travail du Conseil communal, réalisé dans le but d'avoir une meilleure gestion dans ce point de collecte, tout en limitant les coûts de fonctionnement.

Cependant, à la lecture du tout-ménage, nous pouvons constater que le dépôt de déchets verts est limité à 1m³ par voyage. Hors, bon nombre de propriétaires possèdent des haies, vergers et autre jardin potager, produisant bien plus de volume que celui indiqué comme limite maximale dans le tout-ménage. De ces mêmes propriétaires, certains disposent de remorque leur permettant de charger plus d' 1m³ de matériaux ce qui leur permet de limiter les trajets et ainsi de limiter les frais d'élimination".

Question

"Le Conseil communal ne devrait-il par revoir sa position en matière de gestion des déchets verts, tout en sachant que vu la législation en vigueur, il n'est plus possible de brûler les branchages et que de ce fait, des citoyens amèneront plus d'1m³ de déchets verts au Tritout ?

Par ailleurs, comment le Conseil communal entend-il gérer le dépôt de déchets verts par des entreprises et plus particulièrement de s'assurer qu'ils ne proviennent pas de clients habitants hors des localités autorisées à déposer ce genre de déchets au Tritout ?"

Réponse : (M. Michel Brahier, Maire)

Le Conseil communal a décidé et s'y tiendra sur le fait que le citoyen pourra amener maximum 1m³ de déchets verts par voyage.

Lors de gros travaux, les déchets devront être acheminés directement à Boécourt.

Il n'y aura plus de distribution de clé pour les entreprises. Les entreprises de la commune de Val Terbi devront se rendre à l'administration en indiquant la quantité de déchets verts déposée au Tritout.

A la fin de l'année, un décompte sera établi et si au besoin une facturation sera effectuée.

Monsieur Xavier Dobler est partiellement satisfait.